

Introduction

La fraude et la corruption coûtent des milliards de dollars chaque année et entraînent des pertes d'efficacité, des suspensions de projets, des difficultés financières, des défaillances organisationnelles voire, dans les cas les plus extrêmes, des catastrophes humanitaires. Les fraudes interviennent souvent lorsque les dispositifs de contrôle ont été mal conçus et que la gouvernance se révèle déficiente, affaiblissant ainsi les processus de l'organisation.

Les organisations devraient disposer de procédures de contrôle interne solides afin de limiter les risques de fraude. Le rôle de l'audit interne est d'évaluer ces dernières.

Éléments fondamentaux sur la fraude

La fraude peut être définie comme tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de la confiance sans qu'il y ait eu violence ou menace de violence. Les fraudes sont perpétrées par des personnes et des organisations afin d'obtenir de l'argent, des biens ou des services, ou de s'assurer un avantage personnel ou lié à leur activité.

La fraude n'est pas propre à un type d'organisation en particulier. Elle se produit au sein d'établissements publics comme d'entreprises privées, dans des organismes à but non lucratif et des entités visant le bien-être économique et social, telles que les ministères, les institutions financières ou encore les services d'intérêt public (eau, électricité, éducation, santé, etc.). Bref, la possibilité de commettre une fraude existe partout.

Les mécanismes utilisés pour gérer le risque de fraude peuvent être influencés par l'environnement réglementaire mais aussi par la propre évaluation qu'en fait l'organisation ou encore selon son appétence pour ce dernier.

Une fraude peut souvent donner lieu à des litiges, des licenciements ou à des dédommagements. Il est donc essentiel que l'investigation d'un cas soit menée par des personnes dûment qualifiées pour ne pas prendre le risque de compromettre les preuves, pour empêcher les accusations abusives et ne pas affaiblir les éventuelles actions en justice.

Conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'IIA portant sur la compétence (1210.A2), les auditeurs internes doivent posséder des connaissances suffisantes pour évaluer le risque de fraude et la façon dont ce risque est géré par l'organisation.

ÉLÉMENTS CLÉS À RETENIR

Les organisations devraient disposer de procédures de contrôle interne solides afin de limiter les risques de fraude. Le rôle de l'audit interne est d'évaluer ces dernières.

L'organisation devrait établir des plans adaptés en matière de prévention du risque et de gestion des cas de fraude permettant de réduire le risque et de gérer efficacement toute fraude détectée. Les données numériques doivent être intégrées à ces plans.

Le responsable de l'audit interne devrait considérer la manière dont le risque de fraude est géré au sein de l'organisation et évaluer régulièrement l'exposition à ce dernier.

Le risque de fraude devrait être inclus dans le plan d'audit interne ainsi que dans chaque mission d'audit afin d'évaluer la pertinence des dispositifs anti-fraude.

Les auditeurs internes ne devraient pas enquêter sur les fraudes à moins de posséder l'expérience et l'expertise requises.

Point de vue de l'IIA

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Son rôle implique d'identifier, de prévenir et de suivre les risques de fraude, et de les adresser lors des missions d'audit et investigations.

L'audit interne devrait identifier où le risque de fraude est présent au sein de l'organisation et fournir une réponse appropriée en auditant les dispositifs de contrôle concernés ainsi qu'en évaluant la possibilité de fraude ainsi que la manière dont l'organisation gère ce risque (Norme 2120.A2) au moyen de l'évaluation des risques et de la planification de la mission. Il n'est pas de la responsabilité directe de l'audit interne de prévenir les fraudes au sein de l'entreprise. Cette responsabilité revient au management en tant que première ligne de maîtrise.

Il est impossible d'attendre de l'auditeur interne qu'il possède la même expertise en matière de lutte anti-fraude qu'une personne dont la responsabilité première est d'enquêter sur ces cas. Il est préférable de faire appel à des spécialistes expérimentés pour mener ce type d'investigations.

La fonction d'audit interne devrait utiliser son expertise pour analyser des ensembles de données dans le but de déceler des tendances et des schémas qui pourraient suggérer des fraudes ou des détournements de fonds. Lorsque les membres de l'équipe d'audit interne ne disposent pas de l'expérience appropriée, l'organisation devrait envisager de recruter ou de solliciter les ressources possédant les connaissances et l'expertise nécessaires.

Elle devrait également se doter d'un plan de gestion des cas adapté décrivant les principales politiques et méthodes d'investigation à mettre en œuvre en cas de fraude. Ce plan devrait mentionner clairement le rôle de l'audit interne en cas de soupçon de fraude et de défaillance des dispositifs de contrôle.

Sur le plan opérationnel, l'audit interne devrait avoir des connaissances suffisantes en matière de fraude pour :

- identifier les alertes indiquant qu'une fraude pourrait avoir été commise ;
- inclure les caractéristiques de la fraude, les techniques utilisées pour la perpétrer ainsi que les divers mécanismes et scénarios possibles ;
- évaluer les indicateurs de fraude et décider si d'autres mesures sont nécessaires ou si une investigation devrait être recommandée ;
- évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle pour prévenir ou détecter les fraudes.

En cas de collecte de preuves électroniques, l'audit interne devrait fournir l'assurance que les droits d'accès nécessaires et les exigences réglementaires sont respectés.

Lorsqu'un cas survient, l'audit interne devrait chercher à comprendre les raisons de la défaillance des dispositifs de contrôle et proposer des axes d'amélioration. Il devrait envisager la probabilité que d'autres erreurs, fraudes ou non-conformités se produisent au sein de l'organisation et réévaluer le coût de ces mesures par rapport aux avantages escomptés.

De nombreux facteurs, dont la disponibilité des ressources, influent sur la façon dont les organisations luttent contre la fraude. Certaines d'entre elles intègrent des mécanismes de sensibilisation (proactifs) et de gestion des cas (réactifs) à leur fonction d'audit interne, impliquant alors la possibilité pour les auditeurs internes d'enquêter sur les cas.

CINQ QUESTIONS

La gestion du risque de fraude concerne toutes les organisations. Les organes de gouvernance et la direction générale peuvent aider à clarifier les rôles en matière de gestion des risques de fraude, y compris celui de l'audit interne.

Voici cinq questions clés que les organes de gouvernance devraient poser :

- 1**
L'organisation dispose-t-elle d'un plan de gestion des cas décrivant les principales politiques et méthodes d'investigation à mettre en œuvre en cas de fraude ?
- 2**
Au sein de l'organisation, qui mène les investigations en matière de fraude ?
- 3**
L'audit interne est-il chargé d'identifier où se situe le risque de fraude et réalise-t-il des missions d'audit dans ce domaine ?
- 4**
En cas de fraude, l'audit interne enquête-t-il sur les causes de la défaillance des dispositifs de contrôle ainsi que sur les axes d'amélioration possibles ?
- 5**
L'audit interne est-il chargé d'enquêter sur les fraudes et, le cas échéant, possède-t-il les compétences requises ?

Si l'audit interne est sollicité pour mener ce type d'investigation, il devrait disposer des compétences et de l'expérience requises et exercer ses responsabilités professionnelles sans compromettre l'enquête et les preuves qui y sont associées.

L'investigation ne relève généralement pas de l'activité des auditeurs internes. Par conséquent, ils devraient faire preuve de conscience professionnelle (Norme 1220) en prenant en considération l'étendue du travail nécessaire pour atteindre les objectifs de la mission ainsi que la complexité relative, la matérialité ou l'importance de cette dernière. Ils devraient évaluer s'ils sont les mieux à même de mener l'investigation ou s'ils devraient plutôt faire appel à un conseil juridique internalisé, aux ressources humaines, à des inspecteurs des fraudes qualifiés ou agréés, à des spécialistes de la criminalistique digitale ou encore à des experts juridiques et des enquêteurs externes.

Conclusion

La menace de fraude est l'un des défis les plus courants auxquels les organisations doivent faire face en matière de gouvernance, et ce quels que soient leur taille, leur secteur d'activité ou leur emplacement géographique. Pour

lutter contre la fraude, il est fondamental de mettre en place des dispositifs de contrôle interne adéquats contenant un plan de gestion des cas adapté. L'audit interne a une connaissance approfondie de l'environnement de contrôle de l'organisation. À cet égard, il est essentiel d'adopter une approche d'assurance combinée pour comprendre les manquements dans la chaîne de contrôle qui entraînent la manifestation des cas de fraude.

Il est préférable de confier les investigations de fraudes à des personnes dotées de l'expérience nécessaire pour les mener. Les organisations ne devraient pas s'attendre à ce que l'investigation des fraudes fasse partie des compétences de l'audit interne. Son rôle consiste davantage à soutenir les mesures de l'organisation en matière de gestion des risques de fraude en réalisant des missions d'assurance sur les dispositifs de contrôle interne conçus pour détecter et prévenir les fraudes. Si les circonstances exigent que l'audit interne assume des fonctions d'investigation, les auditeurs devraient faire preuve de conscience professionnelle.

Les organisations ne devraient pas s'attendre à ce que l'investigation des fraudes fasse partie des compétences de l'audit interne. Son rôle consiste davantage à soutenir les mesures de l'organisation en matière de gestion des risques de fraude, en réalisant des missions d'assurance sur les dispositifs de contrôle interne conçus pour détecter et prévenir les fraudes.

À propos des prises de position

L'IIA (*The Institute of Internal Auditors*) publie des prises de position sur les principaux enjeux d'intérêt pour les parties prenantes et les professionnels dans le but de promouvoir une gouvernance saine et d'informer tous ceux qui sont impliqués. Les positions exprimées offrent un éclairage sur les différents aspects du processus de gouvernance. Elles rappellent le rôle essentiel de l'audit interne dans l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, et dans la création de valeur ajoutée pour l'organisation. Les prises de position sont élaborées et révisées selon un processus rigoureux qui intègre les points de vue et commentaires de professionnels de l'audit interne en exercice ainsi que ceux des bénévoles participant à différents comités de l'IIA (*Global Advocacy Committee "Standards Board" Professional Responsibility and Ethics Committee*).

À propos de l'Institute of Internal Auditors

Porte-parole mondial de la profession de l'audit interne, l'IIA (*The Institute of Internal Auditors*) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, lignes directrices et certifications. Créé en 1941, l'IIA est aujourd'hui au service de plus de 190 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Le siège mondial de l'IIA est situé à Lake Mary, en Floride. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.theiia.org.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette publication n'a pas vocation à apporter de réponses définitives aux situations spécifiques et est donc uniquement destinée à servir de guide. L'IIA recommande de consulter systématiquement des experts indépendants sur les points concernant les situations spécifiques. L'IIA décline toute responsabilité pour les cas où quiconque s'appuierait exclusivement sur cette publication.

Copyright

Copyright © 2019 *The Institute of Internal Auditors, Inc* et l'IFACI pour la traduction française.

Mars 2019



The Institute of Internal Auditors.
1035 Greenwood Blvd., Suite 401
Lake Mary, FL 32746, USA
Téléphone : +1-407-937-1111
Fax: +1-407-937-1101
www.globaliia.org